

Déclaration FNEC FP FO CHSCT A du 29 juin 2016

Avant ouverture des débats

Nous protestons vivement contre la convocation de ce CHS CT Académique un mercredi après-midi ce qui, notamment, ne permet pas à notre camarade Stéphane Geslin d'être présent en raison de ses charges familiales puisque c'est généralement une demi-journée non travaillée et parce que c'est pour notre organisation syndicale le moment privilégié pour recevoir les collègues, tenir nos permanences et des réunions d'instances.

Les instances consultatives doivent être convoquées sur le temps de travail des personnels, c'est ce que revendique FO.

Déclaration liminaire

Ce CHSCT A se tient dans un moment particulier : en plein conflit social pour le retrait du projet de loi «travail». La FNEC FP FO tient ici à dénoncer les différents passages en force du gouvernement sur ce dossier.

Tout d'abord le **non respect de l'article 1 du Code du Travail** qui indique : « *Tout projet de réforme envisagé par le Gouvernement qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle et qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle fait l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation.* »

Ensuite, **l'utilisation du 49-3** à l'Assemblée nationale, qualifié en son temps de « coup d'état » permanent.

Enfin, **l'utilisation de la force et de la violence à l'encontre des salariés** engagés dans des actions de grève et de manifestation du fait de l'irresponsabilité de ce gouvernement minoritaire.

Le projet de Loi «travail», c'est l'inversion de la hiérarchie des normes contenue dans son article 2. C'est renvoyer au niveau local la définition des droits. C'est vouloir appliquer aux salariés des entreprises privées, ce que l'on tente déjà de mettre en œuvre dans la Fonction publique à travers la régionalisation, la mise en place des régions académiques, la loi de refondation et la territorialisation de l'école de la République.

Pour ce qui concerne directement notre instance, la Loi «travail», c'est l'implosion de la médecine du travail et sans nul doute avec des conséquences directes pour les agents des Fonctions publiques.

Ainsi les ministères de la Fonction publique de l'Etat et le ministère de l'Education nationale, particulièrement en retard dans les obligations qui sont les leurs en matière de protection des agents au travail, vont être, grâce à ce projet de loi, à la pointe du progrès, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de :

- Diluer la médecine du travail dans l'interdisciplinarité.
- Supprimer la visite d'embauche en y substituant une visite d'informations réalisée par un infirmier.
- Supprimer le suivi médical régulier pour un suivi lié à l'âge et aux risques professionnels.
- Supprimer les visites d'aptitude réservées aux seuls salariés dits à risques.
- Faciliter le licenciement des salariés dont la santé est altérée.

Ainsi le bilan pitoyable du ministère de l'Education nationale, notamment en matière de Santé et de Sécurité des personnels, pourrait s'insérer parfaitement dans les nouvelles dispositions du projet de Loi « travail », tant il harmonise par le bas les droits des salariés.

Nous rappelons que pour la FNEC-FP FO, avec les Confédérations CGT et FO, la FSU, Solidaires et les organisations de jeunes, il faut retirer cette loi et le plus tôt sera le mieux.

Dans le même temps, bien évidemment, **toutes nos revendications demeurent contre une politique d'austérité désastreuse pour les personnels comme pour les élèves et contre la destruction du cadre national et laïque de l'enseignement public**, que sont RGPP et MAP, contre-réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré et contre réforme du Collège, nouveau « *management* »... , qui conduisent à une souffrance au travail de plus en plus insupportable pour toutes les catégories de personnels.

Dans ce contexte plus que jamais Force Ouvrière revendique que les CHS CT D et le CHSCT A aient les moyens de fonctionner c'est-à-dire que des moyens matériels et humains doivent être mis à disposition des CHSCT pour leur permettre de fonctionner et que des médecins de prévention soient recrutés à la hauteur des besoins grandissants.

Nos représentants au CHSCT 13 nous alertent suite à l'annonce le 27 juin, lors de la réunion de cette instance, du refus, pour la prochaine rentrée 2016, de l'actuelle conversion des heures pour assumer leur mandat en heures hebdomadaires, pour les personnels du premier degré comme pour toutes les catégories... C'est une inacceptable remise en cause du droit à gérer le volume horaire comme il nous paraît le plus utile pour assumer notre mission, et comme nous le faisons jusqu'à présent. Notre Fédération départementale a immédiatement saisi, Monsieur le Recteur, de cette tentative manifeste d'entraver le travail de ce CHSCT D et des représentants du personnel.

En conséquence, nous attendons un rapide rappel de la réglementation à Monsieur le Président du CHSCT 13 et le maintien des décharges hebdomadaires des représentants du personnel au CHSCT 13... comme ailleurs !

Dans une académie, où le quotidien professionnel des personnels est très dégradé, les personnels ne comprendraient pas que l'administration fasse le choix d'entraver la bonne marche de la seule instance qui, justement, se préoccupe de leurs conditions de travail.

Par ailleurs, Force Ouvrière, comme la CGT et la FSU, dénoncent depuis plusieurs années les conditions de travail plus que difficiles de nos collègues **enseignants stagiaires**, tous degrés confondus. Alors que **depuis un an, le Comité Technique Académique a voté un vœu demandant l'ouverture d'une enquête du CHSCT A** concernant les conditions de travail de ces personnels, **rien n'a été fait**. Pour Force Ouvrière il y a urgence maintenant car la situation est vraiment plus qu'alarmante... en témoignent les démissions dont le nombre est en forte hausse, par exemple **25 Professeurs des Ecoles** cette année pour le seul département des BdR. Nous demandons donc que le CHSCT A se saisisse enfin des inadmissibles conditions de travail des enseignants stagiaires. Il est plus que temps d'agir sur ce dossier !

D'autre part, le CHSCT 84 vient de réaliser une enquête édifiante sur les nouveaux rythmes scolaires auprès des enseignants du 1^{er} degré de ce département.

Il ressort d'une écrasante majorité de réponses une dégradation des conditions de travail et une augmentation du temps de travail. Le ressenti quant à l'évolution des conditions de travail, de stress, de fatigue, de santé et l'impact sur la vie personnelle et familiale est majoritairement jugé comme très négatif ou négatif.

La moitié de nos collègues de maternelle constatent une diminution de la présence de l'ATSEM.

Les 2 tiers ont encore actuellement à gérer les questionnements ou les mécontentements des parents quant au péri scolaire.

Enfin, l'utilisation de la salle de classe pour les activités péri-éducatives a un impact négatif sur les conditions de travail pour les 3 quarts de nos collègues.

Ajoutons, parce que ce n'était pas dans l'enquête, que nombre de nos collègues du 1^{er} degré doivent faire face aux frais supplémentaires de déplacement et de garde pour leurs propres enfants en bas âge le mercredi, alors même que nos salaires nets baissent chaque année.

Pour conclure, Force Ouvrière dénonce avec gravité la dégradation générale des conditions de vie et de travail de l'ensemble des personnels, la situation est vraiment alarmante.

Il est donc d'autant plus impératif que les CHSCT et les représentants du personnel aient les moyens de travailler correctement l'an prochain, nous insistons donc Monsieur le recteur pour qu'en premier lieu vous interveniez concernant le maintien des décharges réglementaires hebdomadaires pour les représentants au CHS CT 13 – comme partout d'ailleurs – et que l'enquête sur les conditions de travail faites à nos collègues stagiaires soient enfin mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention et des réponses à nos demandes.